FONDATION POUR LES AÎNÉS DE L'OUTAOUAIS

ÉTATS FINANCIERS

31 MAI 2023

Sommaire

	Page
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	2 - 3
Résultats	4
Évolution des actifs nets	5
Situation financière	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 13
Renseignements complémentaires	14 - 15

CPA COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ
CPA CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT

PIERRE MOUSSEAU, CPA

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Fondation pour les aînés de l'Outaouais

J'ai effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme Fondation pour les aînés de l'Outaouais, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mai 2023, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Ma responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en me fondant sur mon examen. J'ai effectué mon examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que je me conforme aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, je n'exprime pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Fondement de la conclusion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de revenus d'activités et de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, mon examen de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et je n'ai pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons et des revenus d'activités, de l'insuffisance des produits sur les charges, de l'actif et des actifs nets..

90, rue Maurice, Gatineau (Québec) J8Y 5X7 • Téléphone : 819-771-3799 • Télécopieur : 819-771-2832

Conclusion avec réserve

Au cours de mon examen, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de la conclusion avec réserve, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Fondation pour les aînés de l'Outaouais au 31 mai 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

[1]

Gatineau, Qc
Le 21 septembre 2023

[1] Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A102700

PIERRE MOUSSEAU, CPA

	2023	2022
Produits		
Location (annexe A)	308 061 $	202 109 $
Nourriture et boissons	90 782	15 683
Autofinancement (annexe B)	4 217	14 335
Subventions (annexe C)	24 370	52 657
Intérêts et autres (annexe D)	4 936	2 641
	432 366	287 425
Charges		
Assurances	15 161	14 514
Boissons et distributrices	43 425	7 660
Contractuels - Bar	13 688	1 572
Déneigement et paysagement	26 692	19 878
Énergie	17 683	13 739
Entretien et réparations	36 936	21 866
Frais de bureau	14 015	7 687
Honoraires professionnels	4 300	7 423
Intérêts et frais bancaires	5 305	3 750
Publicité et promotion	947	2 663
Salaires et avantages sociaux	259 174	193 014
Télécommunications	4 481	4 224
Vie associative	3 564	2 008
	445 371	299 998
Insuffisance des produits sur les charges avant amortissement	(13 005)	(12 573)
Amortissement (annexe E)	(32 730)	(6 130)
Insuffisance des produits sur les charges	(45 735) $	(18 703) $

	Investis en immo-bilisations	Non affectés	2023 Total
SOLDE AU DÉBUT	547 486 $	248 201 $	795 687 $
Insuffisance des produits sur les charges	(32 730)	(13 005)	(45 735)
Affectations d'origine interne	7 606	(7 606)	-
SOLDE À LA FIN	522 362 $	227 590 $	749 952 $

	Investis en immo-bilisations	Non affectés	2022 Total
SOLDE AU DÉBUT	549 535 $	264 855 $	814 390 $
Insuffisance des produits sur les charges	(6 130)	(12 573)	(18 703)
Affectations d'origine interne	4 081	(4 081)	-
SOLDE À LA FIN	547 486 $	248 201 $	795 687 $

	2023	2022
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	219 467 $	185 221 $
Placements temporaires	50 526	55 921
Débiteurs (note 4)	51 905	86 846
Stocks	9 772	5 257
	331 670	333 245
Immobilisations corporelles (note 5)	646 026	674 409
Placements à long terme (note 6)	56 457	50 250
	1 034 153 $	1 057 904 $
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 8)	66 082 $	50 592 $
Produits reportés	56 101	49 170
	122 183	99 762
Dette à long terme (note 9)	38 355	35 535
Apports reportés (note 10)	123 663	126 920
	284 201	262 217
Actifs nets		
Investis en immobilisations	522 362	547 486
Non affectés	227 590	248 201
	749 952	795 687
	1 034 153 $	1 057 904 $

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(45 735) $	(18 703) $
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	35 988	19 058
Amortissement des subventions reportés	(3 258)	(12 928)
Amortissement de l'escompte	2 820	2 774
	(10 185)	(9 799)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 11)	52 850	5 207
	42 665	(4 592)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(813)	(778)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 606)	(33 881)
	(8 419)	(34 659)
Activités de financement		
Emprunts à long terme	-	(2 600)
Subventions reportées	-	29 800
	-	27 200
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	34 246	(12 051)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	185 221	197 272
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	219 467 $	185 221 $

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. Statuts et nature des activités

La Fondation pour les aînés de l'Outaouais (FAO) est constituée comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La Fondation a pour objectif de supporter financièrement d'autres organismes dont la mission vise la protection et le développement des aînés.
Le 1er juin 2019 la Fondation pour les aînés de l'Outaouais a fusionné avec la Cabane des aînés de l'Outaouais (CAO) qui était aussi un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec ; la Cabane avait pour objectif de veiller à l'administration de l'immeuble, du personnel et des installations de la Fondation pour les aînés de l'Outaouais.
L'organisme issu de la fusion porte le nom 'Fondation pour les aînés de l'Outaouais' et conserve les mêmes activités.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des comptes clients et autres créances..

Un passif financier émis par l'organisme dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la valeur nette de réalisation des stocks et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Bâtisse	50 ans
Mobilier et équipements	10 ans
Remise	10 ans
Stationnement	10 ans
Enseigne	10 ans

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets au cours de l'exercice.

Les différents services aux bénéficiaires sont comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont rendus, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les dons et autres produits sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont encaissés.

Les subventions sans utilisation spécifique sont comptabilisées à titre de produit et les subventions affectées à des fins particulières sont comptabilisées en diminution de la charge afférente.

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent un grand nombre d'heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

3. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mai 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de sa dette à long terme et de ses comptes fournisseurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

3. Instruments financiers (suite)

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

4. Débiteurs

	2023	2022
Clients	50 304 $	80 898 $
Intérêts à recevoir	1 601	624
Subventions	-	5 324
	51 905 $	86 846 $

5. Immobilisations corporelles

	2023			2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Aménagement du terrain	32 186 $	- $	32 186 $	32 186 $
Bâtisse	1 300 976	747 118	553 858	575 018
Mobilier et équipements	125 413	122 758	2 655	-
Remise	28 248	28 248	-	-
Stationnement	89 521	38 205	51 316	60 269
Enseigne	9 248	3 237	6 011	6 936
	1 585 592 $	939 566 $	646 026 $	674 409 $

6. Placements à long terme

	2023	2022
Épargnes à terme, portant intérêt à des taux compris entre 3,6% et 4,25%, échéant entre janvier 2025 et avril 2028.	56 457 $	50 250 $

7. Terrain

Le bâtiment de la Fondation des Aînés de l'Outaouais est construit sur un terrain dont les droits exclusifs d'utilisation, d'exploitation et de gestion ont été cédés à l'organisme par le Collège de l'Outaouais le 24 février 1988.

8. Créditeurs

	2023	2022
Fournisseurs	13 793 $	4 746 $
Vacances à payer	28 247	23 138
Salaires à payer	2 759	1 516
Frais courus	4 000	4 000
Retenues à la source	9 672	12 456
Taxes de vente à remettre	7 611	4 736
	66 082 $	50 592 $

9. Dette à long terme

	2023	2022
Emprunt sans intérêt remboursable en décembre 2023	38 355 $	35 535 $

L'organisme a obtenu un prêt de 60 000 $ garanti par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Le prêt est sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023 et fera l'objet d'une radiation allant jusqu'à 33% s'il est remboursé en totalité avant cette date. Il portera intérêt au taux de 5% à compter du 1er janvier 2024 et le solde sera exigible au plus tard le 31 décembre 2026. La direction a l'intention de rembourser la totalité du prêt avant le 31 décembre 2023. Le passif financier est présenté à la juste valeur, le rabais d'intérêt étant reporté sur la durée du prêt.

10. Apports reportés

	2023	2022
Apports reportés	221 206 $	221 206 $
Amortissement cumulé - Apports reportés	97 543	94 286
	123 663 $	126 920 $

11. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2023	2022
Débiteurs	34 944 $	(39 523) $
Stocks	(4 515)	1 531
Frais payés d'avance	-	2 802
Créditeurs	15 490	16 327
Produits reportés	6 931	24 070
	52 850 $	5 207 $

	2023	2022
Annexe A		
Location		
Bureaux - organismes	70 334 $	70 441 $
Jardins communautaires	3 180	3 180
Salles	134 249	38 443
Salles - organismes	3 939	1 055
Ville de Gatineau	84 016	86 152
Équipement	12 343	2 838
	308 061 $	202 109 $
Annexe B		
Autofinancement		
Dons	4 217 $	2 335 $
Commandites	-	12 000
	4 217 $	14 335 $
Annexe C		
Subventions		
Subvention salariale	24 370 $	50 057 $
Subvention du CUEC	-	2 600
	24 370 $	52 657 $
Annexe D		
Intérêts et autres		
Intérêts	4 029 $	1 267 $
Autres revenus	907	1 374
	4 936 $	2 641 $

	2023	2022
Annexe E		
Amortissement		
Amortissement des immobilisations corporelles	(35 988) $	(19 058) $
Amortissement des apports reportées	3 258	12 928
	(32 730) $	(6 130) $